



Nouvelle - Calédonie

----

**PROVINCE NORD**  
**B.P. 41- 98860 KONE**

Direction de l'Aménagement et du Foncier  
Tel 47.72.00

---

Service de l'Habitat  
**05.01.00**

[habitat-aide@province-nord.nc](mailto:habitat-aide@province-nord.nc)

## LOCATION / ACCESSION

### Liste des documents à fournir

#### **Dépôt du dossier :**

Le dossier comprend le formulaire à remplir et les documents définis ci-après.

Le dossier complet peut être déposé au Guichet de l'Habitat (Hôtel de la province Nord, Direction de l'Aménagement et du Foncier, Koné) du lundi au vendredi de 07h30 à 11h30 ou être transmis par email à l'adresse [habitat-aide@province-nord.nc](mailto:habitat-aide@province-nord.nc). **Les documents transmis par email doivent être au format .PDF**

#### ÉTAT CIVIL ET COMPOSITION FAMILIALE

##### ***Sont considérés appartenant au foyer :***

- *Le demandeur et son conjoint*
- *Ses enfants*
  - o *s'ils sont âgés de moins de 18 ans,*
  - o *si, étant âgés de moins de 25 ans et scolarisés (cette limite est fixée à 27 ans s'ils justifient de la poursuite d'études supérieures),*
  - o *si, âgés de moins de 25 ans, ils sont au chômage et inscrits comme demandeurs d'emploi,*
  - o *quel que soit leur âge s'ils justifient d'un taux de handicap reconnu par la commission de Reconnaissance du Handicap et de la Dépendance de la NC ;*
- *Sous les mêmes conditions, les enfants qu'il a recueillis à son propre foyer par décision administrative ou de justice*
- *Ses ascendants directs bénéficiant soit de l'aide aux personnes âgées, soit de l'aide aux personnes avec handicap*

##### **Pour le demandeur et codemandeur :**

- Pièce d'identité valide** (carte d'identité ou passeport)
- Titre de séjour permanent** pour les étrangers
- Justificatif de domicile :**
  - Attestation d'hébergement, justificatif de domicile et pièce d'identité valide du logeur
  - Ou attestation de résidence

##### **Pour les personnes à charge :**

- Fournir une **pièce justifiant de l'état civil** (livret de famille ou acte de naissance) de toutes les personnes devant occuper le futur logement appartenant au foyer tel que défini ci-dessus
- Décision administrative ou de justice** pour toutes les personnes accueillies dans le foyer
- Pour les enfants à venir, la **déclaration de grossesse**
- Pour les enfants en situation de handicap, la carte ou le courrier de **reconnaissance de handicap**

##### **En cas de parents séparés :**

- Jugement du tribunal JAF** (juge des affaires familiales) indiquant les modalités de garde des enfants
- Le cas échéant, une **attestation sur l'honneur de séparation** indiquant les modalités de garde des enfants

## SITUATION PROFESSIONNELLE ET RESSOURCES DU FOYER

### Pour les personnes salariées ou fonctionnaires :

- Contrats de travail
- 3 dernières fiches de salaires, et celle de décembre de l'année N-1
- 3 derniers relevés bancaires
- Dernier avis d'imposition N-1 ou N-2

### Pour les personnes patentées :

- Copie de la carte de patente ou une situation au RIDET
- Copie de la déclaration des revenus en cours
- 3 derniers relevés bancaires
- Dernier avis d'imposition N-1 ou N-2

### Pour les personnes inactives :

- Justificatifs de ressources des 12 derniers mois ou à défaut une attestation sur l'honneur de non-ressource
- Attestation de chômage le cas échéant
- 3 derniers relevés bancaires
- Attestation de radiation au RIDET
- Dernier avis d'imposition N-1 ou N-2

### Pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap :

- Attestation de retraite ou pension des 3 derniers mois
- Attestation de retraite complémentaire des 3 derniers mois
- Attestation d'allocation CHD datant de moins de 3 mois
- Dernier avis d'imposition N-1 ou N-2
- 3 derniers relevés bancaires
- Décision de mise sous tutelle le cas échéant

### Pour les enfants entre 18 et 27 ans scolarisés :

- Certificat de scolarité

### Pour les enfants de moins de 25 ans non scolarisés à charge du demandeur :

- Attestation de chômage
- Attestation de demandeur d'emploi

## DEMANDE D'ACCESSION

Le document ci-après doit **mentionner le lieu d'implantation du projet et être au nom du demandeur**

- Acte de propriété ou compromis de vente
- Acte coutumier ou PV d'AG GDPL
- Décision communale d'attribution d'un lot ou décision du FSH d'attribution